



Regularisation de sans papiers

Par **sansor**, le **05/11/2008** à **20:00**

je vis avec quelqu'un depuis 5 ans qui est sans papier sur le territoire français depuis peu il c'est fait arrêté et se trouve en centre de rétention de marseille et attend une réponse du consulat à savoir s'il va rentrer dans son pays ou si on va le régulariser en lui donnant son passeport ma question est de savoir s'il rentre au pays comment puis je faire pour le faire revenir au plus vite en france étant donné que je suis enceinte et que nous comptons nous marier dans son pays s'il est renvoyé

Par **jeetendra**, le **08/11/2008** à **13:07**

bonjour, attention à la régularisation par le mariage si votre futur époux est frappé d'une interdiction de territoire après son expulsion, c'est maintenant qu'il faut agir en prenant un avocat, cordialement